

NOTE D'INFORMATION Pour la SAISON 2019

La saison sportive 2018 se terminant le 31 août prochain, nous vous informons, dès à présent, de tous les renseignements pratiques concernant la saison 2019.

1. COTISATIONS 2019

Vous trouverez ci-joint les tarifs de la saison prochaine. Le tarif des cotisations tennis reste inchangé, et pour les cotisations adultes le club vous offre 3 invitations par an.

Vous pourrez utiliser des fiches d'inscription que vous trouverez au secrétariat.

La licence FFT est obligatoire – 29 € Adulte – 20 € Jeune. Montants susceptibles d'être modifiés.

2. RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS

Les cotisations sont payables d'avance au 1^{er} septembre de chaque année. Seuls les membres à jour de leur cotisation 2019 pourront jouer à partir du 1^{er} octobre 2018 (Tolérance jusqu'au 15 octobre). Les membres non réinscrits au 01 novembre 2018 seront considérés comme démissionnaires.

Le renouvellement peut se faire au Secrétariat à partir du 1^{er} Septembre 2018. Réduction de 35 € sur la **cotisation adulte pleine** (Tennis) **avant le 1^{er} octobre 2018 au soir** (dernier délai).

Facilités de paiement : des virements programmés échelonnés sur 6 mois peuvent être mis en place, **si la réduction de 35 € n'a pas été appliquée.**

Les Réductions ne sont pas cumulables.

3. RESERVATIONS DES COURTS EN LIGNE

Les membres à jour de leur cotisation 2019 pourront réserver 24 heures à l'avance les courts 1, 2, 5, 7 et 12 selon les conditions habituelles sur le site niceltc.com.

Pour plus de renseignements concernant les modalités de réservation en ligne, contacter le secrétariat au 04 92 15 58 00.

4. CARTES D'ACCES - VALIDATION

Les cartes d'accès au club en votre possession, qui, nous vous le rappelons, sont la propriété du club, ne sont valables que jusqu'à la fin de cette saison. Elles seront réactivées, sur présentation, au moment du règlement de la cotisation 2019. En cas de détérioration, de perte ou de vol, elles seront remplacées contre le paiement d'une somme de **50 €**.

5. COURTS ECLAIRES

Les 12 courts éclairés sont réservés aux membres **adultes et étudiants** sans supplément. Horaire de fermeture de l'éclairage 21h.

Nous vous rappelons que vous pouvez jouer jusqu'à **21h** sur les courts éclairés.

6. CASIERS

Pour ceux qui le souhaitent, des serrures de sécurité peuvent être installées par le serrurier du Club. S'adresser au secrétariat pour connaître les conditions. Un double de la clé doit obligatoirement se trouver au secrétariat. En **cas de perte**, ou de non restitution des clés, le changement de serrure sera facturé 60 euros.

Les casiers des membres qui n'auraient pas été renouvelés au 1^{er} Novembre 2018 seront considérés comme vacants et vidés de leurs affaires qui seront déposées à la cave à leurs risques, car non couverts par l'assurance. Les clés devront être rendues au secrétariat. Nous vous rappelons de ne pas laisser d'objet de valeur dans votre casier, l'assurance ne prévoyant que les affaires de tennis.

7. TOUTES LES INVITATIONS SONT PAYANTES A VANT DE PENETRER SUR LE TERRAIN

Le membre du Club doit acquitter au Secrétariat la redevance prévue à cet effet : **15 €** en semaine ou **20 €** le week-end.

Le membre du Club ne peut inviter plus de **3 fois** la même personne dans l'année. **Une personne non membre ne peut bénéficier de plus de 3 invitations (payables au secrétariat avant de jouer) maximum dans l'année.**

8. BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque bénéficie maintenant d'un fond de plus en plus important (+ de 1000 titres). Une liste complète des livres est à votre disposition au secrétariat. L'abonnement annuel est de 20 €, cette somme sert uniquement à l'achat de nouveaux livres. Pour les inscriptions s'adresser à Madame Virginie FRANTZ.

9. BRIDGE

L'animation du bridge sera assurée comme à la fin de la saison passée par Madame Nathalie FREY, arbitre et enseignant agréé par la F.F.B. Les tournois hebdomadaires des lundis, mercredis et vendredis débiteront à 14 h 30. Les adhérents qui pratiquent la compétition doivent régler au secrétariat le montant de la licence bridge : **38 €** et de la licence tennis : **29 €**.

10. PARKING

Possibilités de se garer au Lycée du Parc Impérial (achat d'un bip à 20€, pour les membres à jour de leur cotisation de l'année en cours) **le mercredi après 13h, le week-end, les jours fériés et les vacances scolaires.** (S'adresser au secrétariat).

11. ANIMATIONS

Le calendrier sera communiqué à la rentrée.

12. SALLE DE GYMNASTIQUE ET SAUNA

En l'absence des professeurs, **l'accès est strictement réservé aux seuls membres âgés de plus de 18 ans**, ayant déposé au secrétariat un certificat médical annuel de non contre-indication à la pratique de la gymnastique et de la musculation.

L'accès au **SAUNA** est libre pour tous les membres du club adultes, **il est accessible à partir de 14h** sur demande et après le dépôt au secrétariat d'un certificat médical de non contre-indication à l'utilisation d'un sauna (**obligatoire**) conformément au règlement d'utilisation.

Des cours de Gymnastique et de Pilates sont proposées : s'adresser au Secrétariat.

Les horaires des professeurs et leurs programmes seront décidés fin Septembre.

12 bis. PREPARATION PHYSIQUE

Aux côtés de Dina (Pilates) et Alexis (préparation physique), nous avons le plaisir d'accueillir Géraldine, titulaire d'un BEJEPS métiers de la forme, mention C cours collectifs, qui vous proposera tous les mercredis matins, de 10h à 11h et de 11h à 12h, dans la salle de gymnastique du club, des séances de fitness (zumba, renforcement musculaire, stretching).

13. LE PADEL-TENNIS

Le Padel se joue avec des raquettes spéciales en location ou à la vente auprès du pro-shop. Réservation des courts obligatoires auprès du Secrétariat. Tarif de la location : 48 € pour 1h30. Les membres payant une cotisation adulte bénéficieront d'un carnet gratuit de 12 tickets.

14. NOS PROFESSEURS DIPLOMES DE TENNIS

Didier FRANTZ, professeur de Tennis BE 2° et des moniteurs de Tennis BE 1°, vous proposent des leçons particulières, des stages, des entraînements spéciaux avec des horaires à votre convenance.

Des cours collectifs adultes sont organisés ainsi que la recherche de partenaires, s'adresser à Didier FRANTZ et/ou Cathy HAREN et Stéphane MASSA.

15. L'ECOLE DE TENNIS :

Journées « Portes ouvertes » : le mercredi **12 septembre** et le samedi **15 septembre**.

Reprise : le mercredi **19 Septembre** et le Samedi **22 Septembre** 2018.

L'école de tennis est ouverte le mercredi matin de 09h à 12h, le mercredi et samedi après-midi de 13h à 17h.

Le mini-tennis a lieu le mercredi de 9h à 12h et de 13h à 15h, et le samedi de 13h à 15h.

Elle fonctionne hors vacances scolaires et jours de pluies. La fin des cours se fera la dernière semaine de juin.

16. TENNIS ETUDES - CENTRE D'ENTRAINEMENT - CLUB JUNIOR – TEAM Compétition :

Pour les élèves de la 6° à la 3°, en partenariat avec le Lycée du Parc Impérial, des horaires sont aménagés et permettent au Tennis Etudes de fonctionner avec compétence, expérience et sérieux les Mardi et Vendredi après-midi.

Centre d'entraînement et de perfectionnement le Samedi matin.

Club Junior le mardi et/ou le vendredi de 17h à 18h30.

TEAM Compétition avec accompagnement sur Tournoi, Pâques et mois de juillet.

17. STAGES DE TENNIS

Nous vous rappelons que pendant les vacances scolaires, des stages de tennis et d'activités sportives sont organisés au club, dispensés par nos moniteurs diplômés d'Etat et sous la direction de Didier FRANTZ. Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat ou à Didier FRANTZ.

18. CERTIFICATS MEDICAUX

Chaque membre **doit être en possession** :

- d'un certificat médical **d'APTITUDE AU TENNIS EN COMPETITION** (art. 27 et suivants des règlements sportifs de la F.F.T.) qui est obligatoire.

- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique, s'il est âgé de plus de 18 ans et désire utiliser les appareils sans la présence d'un professeur.

19. ASSURANCES

En application de l'art. 38 de la loi relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives :

chaque membre a intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuel couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive, hors le contrat de groupe compris dans la licence F.F.T.

20. CHANGEMENT D'ADRESSE ou de N° de TELEPHONE

En cas de changement d'adresse mail, postale ou de n° de téléphone, **INFORMER LE SECRETARIAT** car au mois de décembre prochain la F.F.T. vous adressera par Email ou par SMS votre n° de licence ainsi que les éléments qui vous guideront dans la création de votre espace privé-licencié sur le site **fft.fr**, et ce, afin d'éviter votre licence.

21. MAIL - MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR VOTRE E-MAIL (bien lisible)

Vous pourrez ainsi recevoir toutes les informations du club.

22. CONTRATS PARTENAIRES (documents à votre disposition sur demande)

Nice, le 28 août 2018

Le Comité de Direction du NICE L.T.C.